



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT 232-2026 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉRARD- MAJELLA

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,


AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Manon Blanchette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella, à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 2 mars 2026, le projet de règlement 232 - 2026 Code d'éthique et de déontologie des élus, ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement 232-2026 Code d'éthique et de déontologie des élus sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 13 avril 2026 à 20 h 00, à la salle des séances du conseil municipal située au 444 rang Saint-Antoine, Saint-Gérard-Majella;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 444, rang Saint-Antoine, durant les heures d'ouverture.


Donné à Saint-Gérard Majella, ce 24^e jour du mois de mars 2026.


Manon Blanchette
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Manon Blanchette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Gérard-Majella, certifie par la présente avoir publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci conformément à la loi.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 24 mars 2026.


Manon Blanchette
Directrice générale et greffière-trésorière